

Lundi le 23 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue le lundi le 23 mai 2022 à 13h30 à la salle Lévis St-Yves, 2451 rue Camirand.

Sous la présidence de Madame Julie Bibeau, mairesse. Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2 ABSENTE
Régent Michaud	siège no 3
Sylvie Lacoursière	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Le conseiller Martin Harvey agit exceptionnellement à titre de secrétaire pour la séance extraordinaire de ce jour. En conséquence, il ne pourra pas participer au débat ni voter tel que spécifié par la loi.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, madame Julie Bibeau, mairesse, a donné par courriel un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation.

CERTIFICAT DE NOTIFICATION

Je soussigné, Martin Harvey conseiller agissant à titre de secrétaire de séance confirme que les avis de convocation pour la séance extraordinaire du 23 mai 2022 portant sur la résolution : Embauche d'un directeur général par intérim ont été remis de la façon suivante :

À Madame Julie Bibeau, par courriel;
À Monsieur Martin Harvey par courriel;
À Madame Doris Jettée, par courriel;
À Monsieur Regent Michaud, par courriel;
À Madame Sylvie Lacoursière, par courriel;
À Monsieur Denis Bergeron, par courriel;
À Monsieur Georges Lysight, par courriel;

Ce qui constitue une notification au sens de l'article 134 du code de procédure civile du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13h36, sous la présidence de madame Julie Bibeau, mairesse. Un seul sujet est à traiter : « Embauche d'un directeur général par intérim » tel que mentionné dans l'avis de convocation.

Suite au départ de Mme Isabelle Plante, le conseil municipal doit procéder d'urgence à l'embauche d'un Directeur Général par intérim.

POUR CE MOTIF, sur la proposition de M. Régent Michaud, appuyée par Mme Sylvie Lacoursière, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Angèle-de-Prémont procède à l'embauche d'un Directeur Général par intérim, M. Hugo Allaire, qui viendra nous dépanner en fonction des besoins de la municipalité. Le taux horaire est de 75\$ l'heure et la moitié de ses frais de déplacement de 45 cents par kilomètre.

147-05-22 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Régent Michaud appuyé et résolu de clore la présente séance à 13h45.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Je, Julie Bibeau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.